

3. au canton des Grisons, 50 pour cent des frais de correction de l'Orlegna dans les communes de Stampa et de Casaccia (devis: 150,000 fr.; maximum: 75,000 fr.);

4. au canton d'Argovie, 59,750 francs au maximum des frais d'améliorations dans la commune de Widen, district de Bremgarten (devis: 210,000 fr.);

5. au canton de Vaud:

a. 30 pour cent des frais de travaux de protection contre les ravine-  
ments dans le vignoble de Chardonne (devis: 125,000 fr.; maxi-  
mum: 37,500 fr.);

b. 18,600 francs au maximum des frais d'améliorations dans le  
vignoble du Treytorrens, commune de Puidoux (devis: 63,000 fr.).

---

M. Jaquillard, chef du service cantonal de police, à Lausanne, est désigné en qualité de délégué du Conseil fédéral à la session de la commission internationale de police criminelle qui se tiendra à Paris du 28 au 30 septembre 1931. Le Conseil fédéral avait, précédemment déjà, nommé un délégué en la personne du Dr Zangger, professeur à Zurich.

---

## **Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération**

### **Décision du Conseil fédéral**

sur l'application du tarif douanier du 8 juin 1921.

(Du 2 septembre 1931.)

*Ad 1001.* Lessive de soude résiduelle, quel que soit le degré de concen-  
tration.

Berne, le 11 septembre 1931.

Direction générale des douanes.

---

## Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois	1931	1930	Accroissement ou décroissement
Janvier jusqu'à fin juillet. . . . .	989	2067	— 1078
Août . . . . .	113	287	— 174
Janvier jusqu'à fin août . . . . .	1102	2354	— 1252

Berne, le 10 septembre 1931.

Office fédéral de l'émigration.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

# LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale  
en matière de droit public et de droit administratif depuis  
1903 jusqu'à 1928

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

**WALTHER BURCKHARDT**

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

**GEORGE BOVET**

vice-chancelier de la Confédération.

L'ouvrage complet comprendra cinq volumes. Le tome I vient de paraître: volume grand in 8°, 760 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

*Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.*

Vient de paraître  
en langue allemande:

Un ouvrage appelé à combler une lacune dans les bibliothèques  
des juristes suisses:

# Handbuch der schweizerischen Behörden

rédigé par le

**D<sup>r</sup> Alfred Silbernagel**

ancien président de tribunal,

à la demande du

département fédéral de justice et police

Ce manuel est un guide pour tous ceux qu'intéresse l'organisation  
des autorités législatives, exécutives et judiciaires  
de la Confédération et des cantons

XVI + 672 pages

Indispensable aux autorités,

commerçants et industriels, juristes et banquiers et à tout  
citoyen qu'intéresse la vie politique du pays

Prix: broché 10 fr.; relié sur toile 12 fr. 50

**Par commande adressée directement à la maison d'édition,  
les autorités fédérales et cantonales bénéficient  
du prix spécial suivant :**

Broché: 7 fr.; Relié sur toile: 9 fr. 50

**Edition des hoirs K.-J. Wyss, Berne**  
**Société anonyme**

**N. B.** Ce volume se vendra en librairie aux prix suivants: broché, 10 fr., relié, 12 fr. 50.

Le public de langue française est rendu attentif au fait qu'il ne paraîtra pas de traduction française de cet ouvrage; l'auteur a usé des termes français pour tout ce qui concerne la législation et l'organisation des pouvoirs publics des cantons romands.

## Station amplificatrice à Niederurnen.

Sont mis au concours les travaux de *terrassement, de maçonnerie, de pose, de crépissage, de béton armé, de pierre de taille, de canalisation, de charpenterie, de ferblanterie, de couverture et d'asphaltage* pour la station amplificatrice de Niederurnen.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de M. J. Graf, architecte à Niederurnen, où ils peuvent être consultés.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *21 septembre 1931*, sous pli fermé, affranchi et portant la mention: *Soumission pour la station amplificatrice à Niederurnen.* [2..]

Berne, le 5 septembre 1931.

Direction des constructions fédérales.

---

## Place d'armes de Frauenfeld.

Sont mis au concours les travaux de *terrassement, de maçonnerie, de crépissage, de canalisation, de charpenterie*, ainsi que les travaux en *pierre artificielle et en béton armé* pour la construction, en annexe à l'arsenal n° 4 à Frauenfeld, d'un garage et d'un atelier.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'inspection des constructions fédérales à Zurich (Clausiusstrasse 37), où ils peuvent être consultés tous les jours de 14 à 18 heures.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *23 septembre 1931*, sous pli fermé et affranchi, avec la mention: *Soumission pour le garage et l'atelier de l'arsenal, à Frauenfeld.* [2..]

Berne, le 5 septembre 1931.

Direction des constructions fédérales.

---

## Douane de Diepoldsau.

Sont mis au concours les travaux de *terrassement, de maçonnerie, de crépissage, de canalisation, de charpenterie, de ferblanterie, de couverture*, ainsi que les travaux en *pierre artificielle et en béton armé* pour la construction d'un bâtiment de douane à Diepoldsau (Rheintal).

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de la douane de Diepoldsau. Le 11 septembre, un fonctionnaire de l'administration soussignée se trouvera audit lieu pour donner tout renseignement voulu.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *22 septembre 1931*, sous pli fermé, affranchi et portant la mention: *Soumission pour la douane de Diepoldsau.* [2..]

Berne, le 5 septembre 1931.

Direction des constructions fédérales.

---

## Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Sont mis au concours les travaux de *ferblanterie* (lots I à VI) pour le *chauffage central à distance de l'école polytechnique fédérale à Zurich*.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés tous les jours de 14 à 16 heures à l'école polytechnique fédérale, chambre n° 1b de l'édifice principal.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée d'ici au **28 septembre 1931**, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: *Offre pour le chauffage à distance de l'E.P.F.* [2.].

Berne, le 14 septembre 1931.

Direction des constructions fédérales.

### PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
<b>Département de justice et police.</b> Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.	3 experts scientifiques de II <sup>e</sup> classe (deux ingénieurs mécaniciens, un ingénieur spécialiste du courant faible).	6500 à 10,100	23 sept. 1931 [3..].	Etudes polytechniques complètes; deux experts de langue allemande, un expert (ing. méc.) de langue française.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
<b>Département de l'économie publique.</b> Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.	Juriste de I <sup>re</sup> cl.	8000 à 11,600	Fin septembre 1931 [1]	Etudes universitaires complètes. Justifier d'une activité pratique s'étendant sur plusieurs années. Etre capable de travailler seul et de rédiger librement. Connaissance parfaite de la langue allemande.
La place est occupée provisoirement.				
<b>Chemins de fer fédéraux.</b> Direction du III <sup>e</sup> arrondissement. Division des travaux des CFF. à Zurich.	Une téléphoniste à Zurich (bâtiment d'administration).	200 à 300 par mois (II <sup>e</sup> degré)	19 septembre 1931 [1]	Plusieurs années de pratique dans un grand office téléphonique. Connaissance de la sténographie et de la dactylographie désirée.
Entrée en fonctions le plus tôt possible.				

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1931
Date	
Data	
Seite	232-236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 377

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.